



**RESPECT DES RITES
ET
DES RELIGIONS A L'HOPITAL**

SOMMAIRE

SOMMAIRE		p. 2
REGLES A OBSERVER POUR LE RESPECT DE LA LAÏCITE		p. 3
LE JUDAÏSME		p. 4
<i>Prise en charge de la douleur</i>	<i>p. 5</i>	
<i>Accompagnement des malades en fin de vie</i>	<i>p. 5</i>	
<i>Toilette mortuaire</i>	<i>p. 6</i>	
<i>Don d'organes</i>	<i>p. 6</i>	
<i>Alimentation</i>	<i>p. 7</i>	
<i>Qui contacter</i>	<i>p. 7</i>	
LE CATHOLICISME		p. 8
<i>Prise en charge de la douleur</i>	<i>p. 9</i>	
<i>Accompagnement des malades en fin de vie</i>	<i>p. 9</i>	
<i>Toilette mortuaire</i>	<i>p. 9</i>	
<i>Don d'organes</i>	<i>p. 10</i>	
<i>Alimentation</i>	<i>p. 10</i>	
<i>Qui contacter</i>	<i>p. 11</i>	
LE PROTESTANTISME		p. 12
<i>Prise en charge de la douleur</i>	<i>p. 13</i>	
<i>Accompagnement des malades en fin de vie</i>	<i>p. 13</i>	
<i>Toilette mortuaire</i>	<i>p. 13</i>	
<i>Don d'organes</i>	<i>p. 14</i>	
<i>Alimentation</i>	<i>p. 14</i>	
<i>Qui contacter</i>	<i>p. 14</i>	
L'ISLAM		p. 15
<i>Prise en charge de la douleur</i>	<i>p. 17</i>	
<i>Accompagnement des malades en fin de vie</i>	<i>p. 17</i>	
<i>Toilette mortuaire</i>	<i>p. 18</i>	
<i>Don d'organes</i>	<i>p. 20</i>	
<i>Alimentation</i>	<i>p. 21</i>	
<i>Qui contacter</i>	<i>p. 21</i>	

Rappel des règles à observer pour le respect de la laïcité dans les établissements de santé

Code de la Santé publique

- Article R. 1112-46 souligne qu'à l'exception des ministres des différents cultes, tous les fonctionnaires et agents publics sont soumis au principe de neutralité religieuse dans l'exercice de leurs fonctions.

Circulaire DHOS/G n° 2005-57 du 2 février 2005 relative à la laïcité dans les établissements de santé :

- « ... la laïcité qui est consacrée par l'article 1 de la Constitution de 1958 impose à la République d'assurer « l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».
Pour l'hôpital, cela implique que tous les patients soient traités de la même façon quelles que puissent être leurs croyances religieuses ; que les patients ne puissent douter de la neutralité des agents hospitaliers. »
- « Il va de soi que les règles de neutralité doivent demeurer compatibles avec les exigences d'une bonne dispensation des soins telle qu'elle est définie par l'équipe médicale. La charte du patient hospitalisé précitée, tout en affirmant la liberté d'action et d'expression des patients dans le domaine religieux, rappelle : « ces droits s'exercent dans le respect de la liberté des autres. Tout prosélytisme est interdit, qu'il soit le fait d'une personne accueillie dans l'établissement, d'une personne bénévole, d'un visiteur ou d'un membre du personnel. » A cet égard, il convient de veiller à ce que l'expression des convictions religieuses ne porte pas atteinte : à la qualité des soins et aux règles d'hygiène (le malade doit accepter la tenue vestimentaire imposée compte tenu des soins qui lui sont donnés) ; à la tranquillité des autres personnes hospitalisées et de leurs proches ; au fonctionnement régulier du service. (cf. art. L6143-7 du code de la santé publique). »

Charte du patient hospitalisé annexée à la circulaire DGS/DH n°22 du 6 mai 1995 relative aux droits des patients hospitalisés :

- « L'établissement de santé doit respecter les croyances et les convictions des personnes accueillies. Un patient doit pouvoir, dans la mesure du possible, suivre les préceptes de sa religion (recueillement, présence d'un ministre du culte de sa religion, nourriture, liberté d'action et d'expression...) »

LE JUDAÏSME



Le judaïsme adhère aux principes moraux et spirituels qui forme la base de sa foi. L'existence d'un Dieu unique, l'espérance messianique, la survie de l'âme et la résurrection des morts. Il traduit à la fois la fidélité à une religion (Le caractère intangible de la Bible hébraïque), à une culture (indissociabilité des lois morales et spirituelles : La tradition juive exige que l'homme ait constamment la tête couverte en signe de soumission à Dieu ; le port de la calotte est devenu un symbole de reconnaissance à l'adhésion au Judaïsme, les épouses dissimulent leurs longs cheveux sous un foulard ou un large chapeau) et l'appartenance à une ethnie (nécessité de concrétiser les pensées par des actes). Forte d'une tradition écrite : la Bible (Ancien Testament pour les chrétiens), elle-même composée de trois parties : la Torah, le Pentateuque (les cinq livres de Moïse) et les Prophètes, la religion juive est la seule à s'être enrichie d'une tradition orale transmise et enseignée de génération en génération. La Torah orale, commentaire des Lois, a donné naissance à la Michnah, transcription méthodique et synthétique des préceptes de la loi juive. Les innombrables commentaires rabbiniques portant sur la Michnah, effectués sur plusieurs générations, sont eux mêmes devenus Guemarah.

(JUDAÏSME)

Prise en Charge de la Douleur

Tous les traitements antalgiques sont acceptés, y compris les dérivés de plantes opiacées prohibés en temps ordinaire. Les souffrances inutiles sont à éviter car le juif ne doit jamais se complaire dans le dolorisme. Il peut signifier sa douleur par ses paroles et ses attitudes.

(JUDAÏSME)

L'accompagnement des malades en fin de vie



Les proches ou le rabbin se chargent de l'accompagnement spirituel. On s'abstient de tout ce qui pourrait influencer sur l'état de l'agonisant. On évite tous contacts physiques inutiles et actes pouvant hâter la mort.

Lecture de psaumes et de prières en langue hébraïque au chevet de l'agonisant. Au décès, ils récitent le Shema Israël (de l'hébreu, « Ecoute Israël »).

La bouche et les yeux du défunt sont fermés (par le fils aîné de préférence).

Le corps et le visage sont recouverts immédiatement d'un drap. Les bras sont placés le long du corps.

En témoignage de l'immortalité de l'âme, on place une bougie à proximité de la tête (dans le rite séfarade, une bougie supplémentaire aux pieds). En institution, elles sont remplacées par des bougies électriques, des lampes de chevet, l'allumage de la veilleuse au-dessus du lit...

Fleurs, plantes, eau de toilette sont mis à l'extérieur de la chambre.

Les miroirs sont voilés. Il n'y a aucun objet de culte.

Le disparu sera veillé sans interruption jusqu'à son ensevelissement.

(JUDAÏSME)

La toilette mortuaire

La toilette mortuaire, "Tahara" (purification), est emprunte d'une grande décence. Le corps est recouvert d'un drap blanc et aspergé d'eau tiède ; puis il est nettoyé en entier, en commençant par la tête, et essuyé. On verse ensuite de l'eau sur le corps en prononçant les versets rituels *" Et je verserai sur vous de l'eau pure et vous serez purifiés de toutes vos impuretés et de toutes vos souillures ; Je vous purifierai "*. Le mort est alors revêtu de ses "Takhrikhine" - vêtement mortuaire de toile blanche identique pour tous - puis déposé dans le cercueil, le visage tourné vers le haut, la tête posée sur un peu de terre d'Israël. Si c'est un homme, il est enveloppé dans un "Tallith" (châle de prière garni aux quatre coins de "Tsitsith" : des franges rituelles rappelant les commandements de Dieu, que tout juif fidèle doit porter). Cependant, l'un des quatre coins du "Tallith" aura préalablement été coupé.

Les soins de conservations sont strictement interdits.

(JUDAÏSME)

Don d'Organes

Chaque fidèle est libre de se prononcer en conscience puisque le don d'organe permet de sauver une ou plusieurs vies, mais porte atteinte à l'intégrité du corps post-mortem exigée par le judaïsme. S'il est effectué, il ne doit jamais retardé l'inhumation du corps et faire l'objet d'aucune visée marchande.

(JUDAÏSME)

Alimentation

les interdits alimentaires

Viandes non abattues et préparées selon les préceptes religieux (viande cachère).

Porc, cheval, autres mammifères non ruminants et n'ayant pas le sabot fendu en deux ongles. Lapin, gibier. Oiseaux prédateurs ou carnassiers. Reptiles.

Crustacés, fruits de mer, coquillages. Poissons sans nageoires ou sans écailles.

Œuf présentant la moindre tâche de sang.

Aliment fabriqué à partir de graisse ou de gélatine animale, de sang, de présure, de caillette ou d'insecte.

Vin non contrôlé par l'autorité rabbinique.

Les laitages ne sont jamais servis au cours d'un repas carné (composé de viande).

jeûnes et abstinences alimentaires

Le jeûne du Yom Kippour (jour du grand pardon) commémore le jour des expiations des fautes par un jeûne strict (ni boisson, ni nourriture) de 25 heures, en plus des interdictions relatives au shabbat.

Qui contacter en cas de besoin ?

La synagogue de Lille : 03.20.52.41.59

LE CATHOLICISME



Le Catholicisme, religion monothéiste issue du judaïsme (Ancien Testament), est inspiré par Jésus de Nazareth, juif lui-même, né à Bethléem, en 7 (ou 5) avant notre ère et mort en l'an 30 à Jérusalem, crucifié par Ponce Pilate. Jésus se présente comme le "Fils de l'homme" et annonce le Royaume des cieux. Ses adeptes accueillent alors la Bonne Nouvelle (en grec évangélion, "évangile") et professent la bonne parole, à commencer par les apôtres, nommés par lui. Cette religion croit à un Dieu unique et transcendant : Yahvé et propose un message universaliste qui s'adresse à tous les hommes. Dieu est à la fois Père (le Créateur), Fils (la Parole qui sauve) et Esprit (Saint-Esprit). Le Christ est le véritable fondement de la foi. Sa mort sauve l'humanité du péché. Il endura sa Passion et fut mis au tombeau. Il ressuscita le troisième jour et monta au Ciel. Il reviendra pour juger les vivants et les morts, et son règne n'aura pas de fin. Par lui, Dieu a révélé aux hommes les vérités et les mystères que leur raison n'aurait pu appréhender. La religion catholique apporte le salut par la grâce. Dieu a envoyé son Fils sur la terre et en acceptant sa mort, il a réconcilié avec lui les hommes envahis par le péché ou rongés par le Mal. Il annonce une vie nouvelle : amour du prochain y compris des ennemis, recherche de la vérité, résurrection, immortalité de l'âme. Les premiers textes du Nouveau Testament sont alors rédigés (quatre récits évangéliques de Matthieu, Marc, Luc et Jean entre 50 et 95 et Epîtres de Paul entre 51 et 63). Les Évangiles racontent la vie du Christ, son enseignement, sa mort, sa résurrection et sa montée aux cieux et déterminent les premiers préceptes de la doctrine chrétienne.

(CATHOLICISME)

Prise en Charge de la Douleur

Si l'église catholique préconise le soulagement de la douleur depuis plus de quarante ans, la foi populaire a bien du mal à se défaire de sa recherche de la souffrance pour expier ses fautes et acheter son salut. Tous les traitements antalgiques sont acceptés pour soulager la douleur du patient.

(CATHOLICISME)

L'Accompagnement des Malades en fin de vie



Le prêtre apporte un soutien spirituel par des prières. Il lui donne le viatique (sacrement de l'Eucharistie administré à un malade en péril de mort), sa dernière communion avec le Christ. Ensuite, l'agonisant reçoit l'onction d'huile bénite.

Après la mort, les doigts du défunt sont croisés ou joints, les mains sont parfois posées sur l'abdomen. Un chapelet ou une croix pourra y être déposé.

Le visage et le corps restent découverts.

On allume quatre cierges autour du défunt pour la veillée (interdits en institution en raison des risques d'incendie ou d'explosion ; on les remplacera par des lampes électriques).

(CATHOLICISME)

La Toilette Mortuaire

Elle est réalisée par les soignants.

La famille peut y participer ou donner quelques consignes à suivre.

Pour les moines et les moniales, la toilette sera effectuée par les soignants et des membres de leur confrérie.

Le défunt portera ses vêtements et effets personnels. Les moines et les moniales revêtiront la tenue de leur confrérie.

Il n'y a aucune opposition religieuse quant aux soins de conservation.

(CATHOLICISME)

Don d'organes

L'église catholique reconnaît le don d'organes comme un acte d'amour et de solidarité dans la souffrance d'autrui.

(CATHOLICISME)

Alimentation

les interdits alimentaires

Il est conseillé de s'abstenir de viande et de nourritures grasses le vendredi.

jeûnes et abstinences alimentaires

Le carême est consacré à l'abstinence et à la pénitence en souvenir du célèbre jeûne de Jésus de quarante jours et de quarante nuits dans le désert avant son retour à Jérusalem. Pendant les quarante jours avant Pâques, les fidèles prennent un petit déjeuner, un repas principal dans la journée et une collation légère le soir. Ils s'abstiennent de consommer de la viande et des nourritures grasses (sauf les dimanches).

Il en est de même les vendredis des quatre semaines de l'Avent et les vendredis ordinaires (recommandés mais non exigé).

L'Eglise catholique accorde des dispenses de jeûne et d'abstinence pour le travail pénible, mauvaise santé, les moins de 21 ans et les plus de 60 ans.

Qui contacter en cas de besoin ?

M Roger : Aumônier du Centre Hospitalier de Somain

Poste : 6933

Ou passer par le standard.

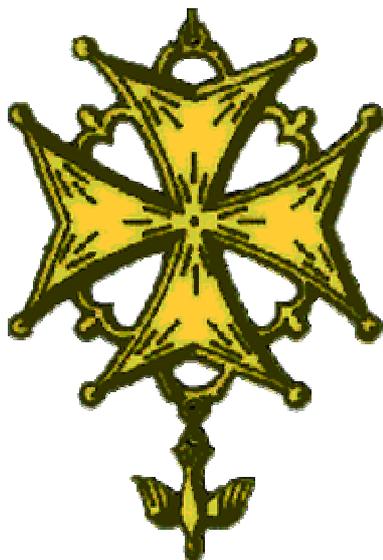
Ou

Presbytère de Somain :

39 rue Pasteur Somain

03.27.90.61.52

Le Protestantisme



Écrits sacrés : Conception chrétienne, basée sur l'Ancien et le Nouveau Testament.

Pratiques religieuses : Prière, lecture de la Bible, culte dominical, participation à la Sainte-Cène.

Signification de la mort. Espérance de vie éternelle. Découverte d'une plénitude nouvelle. Passage auprès de Dieu. Prière et lecture de la Bible pour rappeler et renforcer l'espérance en la grâce de Dieu. Présence de l'aumônier et de la communauté selon le désir du mourant.

Rites du passage de vie à trépas. Accompagnement à l'aide de lectures Bibliques et de prières. Un proche du mourant peut faire fonction de pasteur.

Autopsie et prélèvements d'organes : Pas d'obstacle au niveau de la doctrine, ainsi que pour la crémation.

Où va l'âme après la mort ? Traditionnellement, l'existence est vue en trois étapes. La vie ici-bas, la période entre la mort et la résurrection finale (une sorte de sommeil), puis la résurrection proprement dite, à la fin des temps.

Selon un autre courant de pensée, enfer et paradis sont sur terre et le croyant est déjà passé de la mort à la vie. La mort n'est pas pour autant vue comme une impasse, mais comme une porte ouverte. Sur quoi ? On l'ignore.

Pour d'autres encore, la spéculation sur l'au-delà n'a pas de sens et la résurrection est à prendre au sens symbolique.

Enfin, il y a aussi des adeptes de la réincarnation

(PROTESTANTISME)

Prise en Charge de la Douleur

Toute valeur de salut ou d'expiation par la souffrance et la douleur est réfutée. Aussi, tous les traitements antalgiques sont acceptés.

(PROTESTANTISME)

L'Accompagnement des Malades en fin de vie.

Le pasteur apporte un soutien spirituel par la lecture de prières et de psaumes. Il peut être remplacé par les proches du mourant.

Après la Sainte Cène (Eucharistie), certains pasteurs pratiquent l'imposition des mains, symbole de la compassion de Dieu. L'onction d'huile destinée à signifier la miséricorde du Christ est peu fréquente chez les protestants.

Préparation avec l'agonisant de son testament spirituel.

Après la mort, on croise éventuellement les doigts ou les mains. Le plus souvent, on place les bras le long du corps.

Le visage et le corps restent découverts.

On allume quatre cierges autour de la dépouille pour la veillée. (Interdits en institution, on les remplace par des lampes électriques).

(PROTESTANTISME)

La Toilette Mortuaire

Elle est réalisée par les soignants.

La famille peut y participer ou donner quelques consignes à suivre.

Pour les moines et les moniales, la toilette sera effectuée par les soignants et des membres de leur confrérie.

Le défunt portera ses vêtements et effets personnels. Les moines et les moniales revêtiront la tenue de leur confrérie.

Il n'y a aucune opposition religieuse quant aux soins de conservation.

(PROTESTANTISME)

Don d'organes

L'église Protestante reconnaît le don d'organes comme un acte d'amour et de solidarité dans la souffrance d'autrui.

(PROTESTANTISME)

Alimentation

Aucun jeûne, ni restriction alimentaire ne sont à mentionner.

Qui contacter en cas de besoin ?

Eglise Baptiste de Somain 03.27.90.02.13

Monsieur le Pasteur Bourrel

03.27.87.03.53/06.25.20.20.09

L'Islam



L'islam prône souvent les mêmes valeurs que le christianisme et le judaïsme. Il ne s'agit pas, comme dans la religion des anciens Grecs ou des Gaulois par exemple de conceptions et de pratiques adoptées pour l'essentiel par un peuple entier depuis des temps immémoriaux avec une organisation culturelle qui ne se distingue guère de l'organisation sociale.

Aucun acte d'adhésion n'est nécessaire, puisque l'appartenance au groupe social "naturel" entraîne automatiquement la participation aux idées et aux pratiques de celui-ci. Telle était aussi la religion des anciens Arabes.

Les dogmes de l'islam requièrent l'acquiescement de chaque individu et les pratiques sont aussi des actes personnels qui mettent en rapport directement avec Dieu. Nul clergé intermédiaire n'est indispensable pour établir une relation valide avec le divin. Pourtant, dès le début, les musulmans formaient un groupe particulier, une communauté, un ensemble organisé, structuré, uni autour de cette foi que matérialisent les rites. Un personnage historique, Mahomet, fils d'Abd Allàh, du clan de Hâchim, de la tribu de Quraych, né vers 570-580 à La Mecque, mort en 632, appelé à partir de 610 environ, qui le voulait, à rejoindre un nouveau groupe défini par l'adhésion aux idées qu'il proclamait, par la pratique de rites qu'il définissait et par la reconnaissance de son autorité.

En effet, après Moïse, Elie et Jésus, Mahomet a été instruit par Dieu, grâce à l'archange Gabriel, lequel lui a dicté le Coran. Islam veut dire "*soumission à Dieu*" et Coran veut dire "*récitation*". Mahomet récitait continuellement et de mémoire l'ensemble des sourates (chapitres) composées de versets. La première sourate, la Fatiha (celle qui ouvre) est utilisée dans les prières funéraires.

De son vivant, le prophète n'a jamais fait écrire le Coran mais il a obligé ses fidèles à l'apprendre par cœur et à le réciter. Aujourd'hui encore, les musulmans s'astreignent à cet exercice, la tradition orale étant très importante en Orient. Grâce à la convergence des récits oraux du Coran, celui-ci a pu être écrit en reproduisant sans fautes le message

intégral du prophète. Les spécialistes sont unanimes pour considérer le Coran comme une source fidèle et exacte, non déformée depuis la mort de Mahomet. Avant d'être un livre, le Coran est une parole, celle d'Allah. La difficulté de sa compréhension n'en est pas moindre pour autant. Outre le fait que, par sa spécificité de transmission orale, le Coran a été écrit sans qu'il y ait forcément une suite d'un verset à l'autre, le lecteur doit prendre en compte la part mystérieuse et divine du message, c'est-à-dire qu'il doit laisser son esprit s'ouvrir, au fil de la lecture, à la dimension du Coran qui échappe à la logique humaine. Le texte est donc ésotérique, ce qui explique que jusqu'ici, même les meilleurs docteurs de la foi n'ont pas réussi à éclairer certains passages du Coran.

(L'ISLAM)

Prise en Charge de la Douleur

Tous les traitements antalgiques sont acceptés, y compris les dérivés de plantes opiacées prohibés en temps ordinaires. Si Dieu créa les maladies et les douleurs pour l'homme, il a également mis à la disposition les moyens de les guérir et de les soulager. Tout croyant se doit de les rechercher afin de rendre grâce à la volonté divine.

En cas d'échec, il devra accepter avec fatalisme la douleur en préservant une confiance immuable en lui.

Il peut exprimer sa douleur par ses paroles et ses attitudes.

(L'ISLAM)

L'accompagnement des malades en fin de vie



Les proches ou un imam se chargent de l'accompagnement spirituel.

Pour purifier intérieurement l'agonisant, un parent lui donne régulièrement un peu d'eau à petites gorgées ou lui humecte les lèvres. Parfois, il pose une cuillère de miel dans sa bouche et sur son nombril.

On le tourne ensuite vers la Mecque (sud-est en France) en lui tenant l'avant-bras droit, le coude posé sur le lit et l'index désignant le ciel. Dans cette position, les parents répètent avec

lui la profession de foi islamique (Shahada).

A ses derniers instants de vie, les proches embrassent l'agonisant en lui demandant de les pardonner des fautes commises envers lui.

Au décès, les hommes prient, alors que l'un d'entre eux lui ferme les yeux et la bouche.

Le corps et le visage du défunt sont couverts d'un drap.

Les femmes recouvriront les miroirs d'un tissu. Elles enlèveront les fleurs et les plantes entreposées dans la chambre ardente.

(L'ISLAM)

La Toilette Mortuaire

La mort est conçue et vécue comme un phénomène " répréhensible ", relatif au désordre. En effet, la communauté considère que la mort " souille " tout ce qu'elle approche ou ce qu'elle atteint. Cette notion de souillure explique bien l'importance des rites qui visent à éliminer totalement cette impureté, présente tant par le cadavre que par ses proches, voire toute la maisonnée.

D'où la nécessité de procéder à une ultime toilette du mort en raison de sa vertu purificatrice. L'impureté écartée, tout rentre dans l'ordre, car il n'est convenable de rencontrer Dieu qu'en état de pureté " Dans l'agonie bien des impuretés ont pu se produire et il convient de ne rencontrer la face du Seigneur qu'en état de pureté absolue. Seul le juthmân at tahir est digne du liquâ ma'a wajhillahi ".

d'abord une pre-toilette :

Quelques minutes après la mort, une pré-toilette est pratiquée par le plus intime du défunt, souvent dans le secret car les musulmans sont pudiques et chastes. Le corps ne peut être connu que par le plus proche. Après la mort la toilette d'une femme est effectuée par des femmes, celle d'un homme par des hommes. Seules exceptions, le mari peut laver sa femme et une mère peut laver son fils jusqu'à l'âge de six ans. Il existe une autre nuance qui, bien que n'étant pas elle-même directement dans la doctrine de l'Islam en découle cependant indirectement. En effet, la pré-toilette met le corps du défunt en "conformité" avant qu'il ne soit confié à l'Imam pour la toilette rituelle proprement dite.

Un récipient d'eau est chauffé dans lequel on mélange du henné, lequel est censé garder souples les muscles du défunt et faciliter ainsi la deuxième toilette. Les rejets

éventuellement survenus pendant le trépas sont nettoyés. On asperge tout le corps avec l'eau mélangée au henné, lequel masque la couleur naturelle de la peau en la colorant.

au domicile

La famille s'occupe de tous les préparatifs et fait chauffer de l'eau. Elle n'est ni froide, ni bouillie. On y ajoute de l'alcali, de l'eau de rose ou toutes sortes d'essences sans alcool. L'usage d'une eau de toilette est proscrit à cause de sa teneur en alcool. En Orient, on ajoute 300 grammes de feuilles fraîches de lotus dans l'eau tiède. Le corps est souvent parfumé par une macération de camphre et de feuilles de myrte dans de l'huile de cèdre, à défaut une huile neutre. Il faut deux serviettes de tissu pour enrouler autour de la main et deux carrés de ce même tissu pour couvrir les organes génitaux du défunt. Le corps est placé sur une table en bois blanc, de 2 mètres sur 1,20 mètre et d'une hauteur d'environ 50 cm. Souvent, cette table est gardée à la mosquée, ainsi que les ustensiles, seaux, éponges nécessaires.

à l'hôpital

Une personne expérimentée et honorable doit diriger la toilette, aidée la plupart du temps par une personne plus jeune.

Celle qui dirige doit obligatoirement avoir accompli le pèlerinage en lieux saints. Les deux intervenants peuvent être raisonnablement payés pour leur service, "à hauteur du prix d'un tablier et d'une paire de chaussures" dit la coutume.

Le corps est posé sur la table et déshabillé en coupant les vêtements le long de leurs coutures. L'opération se déroule en milieu clos coupé des regards extérieurs.

Elle se décompose en trois étapes :

1. Le nettoyage du corps
2. les ablutions rituelles avec prières spéciales
3. le lavage et onctions de parfums.

Le corps est dirigé vers la Mecque.

Pour le nettoyage, l'eau est versée en abondance sur le corps de manière à ce qu'elle touche toutes les parties de celui-ci. Le nettoyage est pratiqué par une personne pieuse et honnête.

Il commence par un savonnage général du corps dans l'ordre suivant : la tête, puis le dos, main droite, main gauche, pied droit puis pied gauche. Pour les femmes, les cheveux sont dénoués et lavés.

Ensuite, on nettoie les parties sexuelles, théoriquement en laissant dessus le carré de tissu. Sinon, l'opérateur tourne son regard dans une autre direction. Le corps est ensuite rincé à grande eau. Les parties du corps ont été savonnées et grattées à l'aide d'un torchon enroulé autour de la main. Enfin, le buste du défunt est relevé et l'abdomen massé. A la suite de quoi, le siège est nettoyé avec du coton et de l'eau.

A la différence des pratiques occidentales où l'on empêche les écoulements et dégagements gazeux, les musulmans bouchent également tous les orifices, sauf la bouche, non pas pour protéger l'environnement des émanations, mais pour protéger l'âme contre toute impureté extérieure pouvant rentrer par les orifices durant la période où elle est sensée être encore à l'intérieur du corps. La toilette est donc en partie motivée par la volonté de défendre l'âme du défunt.

Les soins de conservation sont strictement interdits.

(L'ISLAM)

Don d'Organes

Chaque fidèle est libre de se prononcer en conscience puisque le don d'organe permet de sauver une ou plusieurs vies, mais porte atteinte à l'intégrité du corps post-mortem exigée par l'Islam.

S'il est effectué, il ne doit jamais retarder l'inhumation du corps et faire l'objet d'aucune visée marchande.

(L'ISLAM)

Alimentation

les interdits alimentaires

Viandes non abattues selon les préceptes religieux (viande halal).

Porc

Ane domestique, cheval, mulet.

Carnassier, charognard.

Bête amphibie (grenouille, crocodile...)

Produit composé à partir de graisse ou de gélatine animale, de sang.

Boissons alcoolisées (sous toutes formes, même cuisinées)

De nombreux musulmans s'abstiennent par habitude de manger poisson et lait au cours d'un même repas pour éviter urticaires et digestion nauséuses.

jeûnes et abstinences alimentaires

Le jeûne du mois du Ramadan est un des cinq piliers de l'islam. Il exprime la soumission de l'homme à Dieu et sa demande d'expiation. En plus de l'interdiction de nourriture (ni aliment, ni boisson), la prise de médicaments par la bouche est prohibée entre l'aube et le coucher du soleil.

Qui contacter en cas de besoin ?

Mosquée de Lille 06.63.08.48.35

Ce document a été préparé par Madame Emilie DEMORTIER en accord avec la Direction des Soins de l'établissement. Il s'inscrit dans une démarche de respect du droit à la différence. Le principe de laïcité implique que tous les patients soient traités de la même façon quelles que puissent être leurs croyances religieuses. Il répond à une exigence de qualité identifiée lors de la V2.

Somain, Février 2010.

